

## Information du 16 AVRIL 2026

### INFORMATION AUX PORTEURS DES OPC FORCE, AGILE, VIGILANT ET PRESIDENT

Alternative Patrimoniale informe les porteurs de parts d'une évolution des règles de fonctionnement des Fonds.

Dans le cadre de la transposition en droit français de la Directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 (AIFM II), qui modifie certaines dispositions applicables aux instruments de gestion collective (FIA et OPCVM), une nouvelle obligation réglementaire est introduite.

Ainsi, à compter du 16 avril 2026 au plus tard, les fonds doivent disposer d'au moins deux mécanismes de gestion de la liquidité (« Liquidity Management Tools » – LMTs). Cette évolution vise notamment à renforcer la protection des porteurs en cas de tensions sur la liquidité des marchés.

Pour répondre à cette nouvelle exigence réglementaire, les Fonds FORCE, AGILE, VIGILANT et PRESIDENT disposent, à partir du 16 avril 2026, des deux mécanismes suivants :

- **Mécanisme « Gates »** : en cas de circonstances de marché exceptionnelles, ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachat excédant un seuil prédéfini (en pourcentage de l'actif net du fonds), afin de préserver l'intérêt collectif des porteurs.
- **Mécanisme d'extension des délais de préavis** : cette mesure permet d'allonger temporairement le délai de préavis applicable aux demandes de rachat lorsque la situation de liquidité le requiert, afin d'assurer une gestion ordonnée des flux de liquidité du portefeuille.

Ces dispositifs s'inscrivent parmi les outils prescrits par la réglementation issue de la transposition de la directive AIFM II, et doivent être précisés dans la documentation juridique des Fonds. Les modalités d'application de ces LMTs sont détaillées dans les prospectus des Fonds.

Ces modifications n'ont pas d'impact sur la stratégie d'investissement ou le profil rendement / risque des Fonds. Les autres caractéristiques des Fonds demeurent inchangées.

Ces modifications entrent en vigueur le 16/04/2026.

Les prospectus des Fonds AGILE et FORCE sont disponibles sur le site <https://www.alternativepatrimoniale.fr> ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion pour les Fonds VIGILANT et PRESIDENT.